

**COMMUNE DE VENDHUILE (02420)**  
**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 18 MARS 2021**

Date de la convocation 09/03/2021 L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Xavier PASSET, Maire.

Date d'affichage 09/03/2021

Nombre de membres En exercice : 15 Présents : M. Xavier PASSET, M. Franck FORTIN, Mme Dominique FURGEROT, M. Eric FLAMANT, M. Laurent FOURNIER, M. Pascal AUDIN, Mme Bérénice CARPENTIER, Présents : 12 Mr Domingos FERNANDES, Mr François GACH, Mme Nathalie LEROY, M. David LETEMPLE et Absents : 1 Mme Marie MIELCAREK.

Absents excusés : 2 Absents excusés : Mme Manal FAXELLE et Mr Thibaut FLEUREAU.

Pouvoirs : Mme Manal FAXELLE donne pouvoir à Mr Xavier PASSET  
Mr Thibaut FLEUREAU donne pouvoir à Mr David LETEMPLE.

Absent : Mr Hubert DEPREZ.

**Ordre du jour**

**DELIRERATIONS :**

- 1 *Délibération concernant l'achat du terrain rue des vignes.*
- 2 *Délibération concernant l'achat du terrain rue d'ossu.*
- 3 *Délibération autorisant le maire à demander une subvention pour la réfection du monument aux morts.*
- 4 *Délibération pour l'effacement des lignes par l'USEDA*
- 5 *Renouvellement du contrat de Madame LETEMPLE.*
- 6 *Délibération prêt à moyen terme.*

**OBJET : DELIBERATION CONCERNANT L'ACHAT DU TERRAIN RUE DES VIGNES.**

Monsieur le Maire expose que la commune se porte acquéreur du terrain numéro A 618 situé rue des vignes à VENDHUILE.

Monsieur le Maire informe :

- Le terrain est cadastré en section A 618 pour une superficie de 7 a 69 ca.
- la vente du bien est gérée par Maître Angélique LEFEBVRE-TACCONI à CAUDRY.
- Le bien est au prix de vente net vendeur de 12 000 €

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et après avoir délibéré :

- \* Autorise le Maire à signer toutes les pièces concernant le dossier.
- \* Autorise le Maire à mandater l'achat du terrain et de l'inscrire au budget 2021.

**OBJET : DELIBERATION CONCERNANT L'ACHAT DU TERRAIN RUE D'OSSU.**

Monsieur le Maire expose que la commune se porte acquéreur du terrain numéro B 637 situé rue d'Ossu à VENDHUILE.

Monsieur le Maire informe :

- Le terrain est cadastré en section B 637 pour une superficie de 7 a 13 ca.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et après avoir délibéré :

- \* Autorise le Maire à signer toutes les pièces concernant le dossier.
- \* Autorise le Maire à mandater l'achat du terrain et de l'inscrire au budget 2021.

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE MONUMENT AUX MORTS.**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et après avoir délibéré décide :

\*De solliciter les Hauts de France pour une subvention exceptionnelle pour la réfection du monument Aux morts situé place Charles de Gaulle.

\*D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de 2021.

\*D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces concernant le dossier.

**OBJET : DELIBERATION POUR L'EFFACEMENT DES LIGNES PAR L'USEDA.**

Monsieur le maire, indique aux membres du Conseil que l'USEDA envisage d'effectuer des travaux d'enfouissement des réseaux électriques, éclairage public et télécoms.

Le coût de l'opération calculée aux conditions économiques et fiscales de ce jour ressort à 186 733.41 € HT, Et se répartit comme suit :

Réseau électrique (base tension, moyenne tension)	122 205.38 € HT
Matériel éclairage public	15 671.94 € HT
Réseau éclairage public	16 916.21 € HT
Contrôle de conformité	450.00 € HT
Réseau télécom -génie civil	26 455.91 € HT
-câblage cuivre	5 033.97 € HT

En application des statuts de l'USEDA, le montant de la contribution financière de la commune par rapport au coût total s'élève à 54 106.63€ HT

Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- 1) D'accepter le tracé et le remplacement des sources lumineuses liés à l'enfouissement des réseaux tel qu'il a été présenté,
- 2) En cas d'abandon ou de modification du projet approuvé, l'étude réalisée sera remboursée à l'USEDA par la commune.
- 3) S'engage à verser à l'USEDA, la contribution financière an application des statuts de l'USEDA.

**OBJET : RENOUELEMENT DU CONTRAT DE MADAME LETEMPLE**

Le Maire, rappelle à l'assemblée que le contrat de Madame LETEMPLE arrive à son terme le 23 mars 2021.

Le Maire propose à l'assemblée,

-Le renouvellement du contrat d'adjoint administratif territorial de 2 ème classe relevant de la catégorie C à raison de 28 heures hebdomadaires pour une durée de 6 mois à compter du 24 mars 2021.

- Madame LETEMPLE sera rémunéré à l'échelle afférente au grade d'adjoint administratif territorial de 2 ème classe non titulaire :
- Échelon 1, indice brut 356, indice majoré 332.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le renouvellement du contrat.

**OBJET : DELIBERATION PRET MOYEN TERME**

Le Maire donne connaissance, aux membres présents, du projet envisagé par la Collectivité, objet de la présente demande de financement :

Les membres présents, après avoir entendu l'exposé du Président et après un échange de vues :

- 1° - Prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté,
- 2° -Décident de demander, l'attribution d'un prêt de 250 000 euros au taux fixe en vigueur à la signature du contrat et dont le remboursement s'effectuera en 15 années.
- 3° - Ouvrent au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants,

4° - Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

5° - Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Mr Xavier PASSET, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

### **PREPARATION BUDGETAIRE :**

Monsieur PASSET demande aux conseillers de réfléchir à de futurs projets.

Il informe que les demandes de subventions auprès de la région ont été accordées pour le foyer rural, ainsi que pour l'aire de jeux et la passerelle.

L'assurance statutaire va changer d'organisme, coût moins élevé.

En ce qui concerne les autres assurances, les devis d'autres sociétés sont à l'étude.

Monsieur FORTIN évoque une offre de prêt qui permettrait de faire des travaux de voirie, de bâtiments et autres travaux sur la commune sur toute la durée du mandat. Monsieur PASSET précise que le désendettement significatif conjugué à la bonne santé financière de la commune permettent d'envisager l'opération de financement.

Monsieur PASSET informe que dorénavant pour un décès dans la commune, une composition florale sera offerte par la mairie. Il s'excuse auprès de Monsieur DEPREZ pour l'oubli.

Monsieur LETEMPLE informe qu'il a reçu avec Monsieur FLEUREAU et Monsieur FERNANDES, une société pour réaliser un devis concernant la réfection de l'air de jeux (City stade, aire pour les plus petits, etc...)

### **TOUR DE TABLE :**

-Deux habitants remercient les conseillers pour les attentions portées.

-Madame Cordier remercie la commune pour les fleurs du décès de Monsieur Cordier.

-Madame MIELCARECK souhaiterait créer un projet de stérilisation des chats errants, et obtenir des subventions.

-Monsieur FLAMANT ET Frédéric COUPEZ, employé communal, ont presque fini le mur de l'école, la pose des grilles va suivre.

- Madame CARPENTIER explique qu'un projet d'éco label est en cours avec l'école et que d'ici juin de l'année 2022 il peut y avoir un label de valorisation des déchets.

- Le dernier Petit Vendho est en cours d'achèvement.

-L'application « ma mairie en poche » est mise en place sur la commune, nous vous invitons à la télécharger.

-Monsieur GACH va faire le tour de la commune avec Frédéric COUPEZ pour les nids de poule.

-Monsieur LETEMPLE informe qu'il maintenant possible de déposer les piles usagées dans une borne de recyclage à la mairie.

- Monsieur FOURNIER évoque un projet de vidéo surveillance, et donne comme idée de projet la réfection de la mairie. Il revient sur le maintien de la 4<sup>ème</sup> classe dans notre commune. Il y a également une borne à piles qui est installée dans l'école. Enfin il parle de l'intervention de Monsieur Musique pour les 4 classes (fabrication d'instruments en objets recyclés).

*La séance est levée à 21h12.*

*Conseillers présents :*

*PASSET Xavier*

*FORTIN Franck*

*FURGEROT Dominique*

*FLAMANT Eric*

*FOURNIER Laurent*

*AUDIN Pascal*

*CARPENTIER Bérénice*

*FERNANDES Domingos*

*GACH François*

*LEROY Nathalie*

*LETEMPLE David*

*MIELCAREK Marie*